



Séance du jeudi 5 mai 2022

N°D45/2022

Nombre de membres

Du conseil Municipal	Présents	Votants
19	18	18

Date de la convocation

27 avril 2022

Objet de la délibération

**Marché de prestations de services pour les fourrières animales**

L'an deux mille vingt-deux, le cinq du mois de mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de COMPS, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques ROCHETTE, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Jean-Jacques ROCHETTE, Madame Véronique ZIMMER, Monsieur Mario TRANI, Madame Josiane FUZILLET-LECOANET, Madame Geneviève BELLEVILLE, Monsieur Marc ZAMMIT, Madame Fanny MOUTON, Monsieur Eric RODIER, Monsieur Fabien MENEHINI, Madame Marlène RAVIX, Monsieur Michel MULEDDA et Monsieur François DECAUDIN

PROCURATIONS :

- Madame Magali PRUDENT à Monsieur Maio TRANI
- Monsieur Alain LAGET à Monsieur Jean-Jacques ROCHETTE
- Madame Angélique BOUVARD à Monsieur Fabien MENEHINI
- Monsieur Lucien BAUDUIN à Madame Véronique ZIMMER
- Madame Annette MARTIN à Madame Fanny MOUTON
- Madame Danielle GENIEZ à Monsieur Michel MULEDDA

ABSENTS :

Monsieur GERIN

Les conseillers présents, représentant la majorité des membres en exercice, ont procédé, conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, à la désignation d'un secrétaire de séance en la personne de Monsieur Marc ZAMMIT, élu à l'unanimité

Objet : Marché de prestations de services pour les fourrières animales

Vu la loi n° 99-5 du 6 janvier 1999 (code rural) impose aux Maires d'avoir leur propre service de fourrière ou d'adhérer à une structure réglementaire,  
Considérant que les règles de la commande publique laissent aux collectivités la liberté de contracter sans mise en concurrence pour des seuils inférieurs à 40 000 € H.T,

Considérant que le contrat actuel arrive à échéance le 30 juin 2022,

Considérant la nécessité de ne pas interrompre le service public,

Considérant la proposition du groupe SACPA définie ci-après pour un montant forfaitaire de 1 715,52 € H.T. annuel

Où l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal,

- **APPROUVE** le marché de prestations de services pour les fourrières animales,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget en cours et aux suivants
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

**Pour : 18**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

**Le Maire**

**Jean-Jacques ROCHETTE**



Acte rendu exécutoire après  
dépôt en préfecture,

le

et publication,

du

ou notification,

du